



INFORMATIONS DE LA
FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DES PEINTURES,
ENCRES, COULEURS, COLLES ET ADHÉSIFS.



Les peintures décoratives dans leur environnement



L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA PEINTURE
2007 / 2010 : un pas plus loin ...

LIMITATION DESTENEURSENC.O.V.*
DANS LES PEINTURES DÉCORATIVES
Directive 2004/42/CE

www.fipec.org

* Composés Organiques Volatils



DE QUOI parle-t-on ?



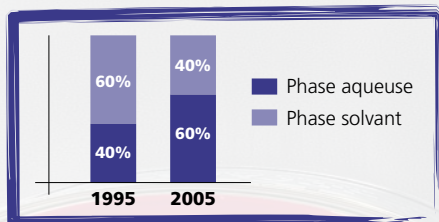
Le contexte

Une prise de conscience collective de l'augmentation de la pollution atmosphérique et de ses méfaits pour l'environnement a donné lieu à de nombreux protocoles, conventions et directives.

Pour améliorer la qualité de l'air, une démarche de réduction des émissions de C.O.V. (Composés Organiques Volatils) est en cours au niveau européen et mondial.

Le secteur des peintures décoratives (Bâtiment et Grand Public) participe à cet effort depuis de nombreuses années.

*En 10 ans, inversement des proportions
respectives eau/solvant*



Qu'est-ce qu'un C.O.V. ?

les Composés Organiques Volatils sont des substances que l'on retrouve essentiellement dans les solvants de nombreuses formulations dans de multiples domaines.



Au-delà d'un certain seuil, les émissions de C.O.V. concourent à la modification de la couche d'ozone avec des conséquences sur l'écosystème. Ceci explique les réglementations environnementales adoptées par l'Europe.



Dans les peintures et vernis, ils sont surtout présents dans les produits en phase solvant et en faible quantité dans les produits en phase aqueuse.



Le saviez-vous ?

Moins de 3%, c'est la part des peintures décoratives dans toutes les émissions de C.O.V. d'origine humaine dans l'Union Européenne.

LA réglementation



La réglementation européenne qui se met en place au 1er janvier 2007, vient renforcer le travail sur le long terme et l'attention portée à la protection de la santé, dans lesquels sont impliqués depuis de nombreuses années les fabricants de peintures décoratives.

Elle prévoit des seuils de C.O.V., exprimés en grammes par litre, différents par catégorie de produits (12 au total), avec 2 échéances : **1er janvier 2007** et **1er janvier 2010**.

Par exemple :

Boiseries extérieures	
PA	PS
2007 : 150 g/l	400 g/l
2010 : 130 g/l	300 g/l

Revêtements extérieurs	
PA	PS
2007 : 75 g/l	450 g/l
2010 : 40 g/l	430 g/l

Revêtements intérieurs	
PA	PS
2007 : 75 g/l	400 g/l
2010 : 30 g/l	30 g/l

PA : phase aqueuse • PS : phase solvant

Les catégories retenues, les seuils définis, et les deux échéances, 2007 et 2010, prennent en compte les notions suivantes :

- Niveau actuel de connaissance technologique
- Performance recherchée des produits en fonction du support traité
- Conditions climatiques très diverses des pays de l'Union Européenne

Dans certaines applications spécifiques, les produits en phase solvant, encadrés par la réglementation, restent une nécessité et permettent d'apporter au produit des caractéristiques particulières (exemple : préparation des fonds, imprégnation des supports poreux).

LA RÉPONSE des fabricants



Dans cette optique et déjà depuis de nombreuses années, les fabricants s'emploient à réduire, au sein de leurs gammes, la place des produits solvantés. Grâce à d'importants efforts consentis en Recherche et Développement, ils ont développé **des produits en phase aqueuse à faible teneur en C.O.V.**, plus respectueux de l'environnement, ayant des caractéristiques techniques de **durabilité et résistance** largement comparables à celles des peintures en phase solvant, et constituant un **véritable progrès dans leur utilisation finale**.

Aujourd'hui, les fabricants proposent des produits en phase aqueuse, qui apportent :

-  Qualité, durabilité
-  Rapidité de mise en œuvre
-  Confort d'application
-  Temps de séchage plus court
-  Remise en circulation rapide et agréable des locaux



En résumé :

Dans le contexte du développement durable et conscients des enjeux, les fabricants vous apportent aujourd'hui, dans le cadre de la réglementation, et bien souvent même au-delà, **des solutions qui allient les performances des produits aux préoccupations environnementales et sanitaires.**



Ceci passe par la poursuite d'efforts importants en matière de Recherche et Développement, en collaboration étroite avec tous les partenaires de la filière peinture, pour le bénéfice de l'utilisateur final.



Fédération des industries des peintures,
encres, couleurs, colles et adhésifs

42, avenue Marceau
75008 PARIS
Tél : 01 53 23 00 00
Fax : 01 47 20 90 30

Site Internet : www.fipec.org